

Monsieur Claude ESCANDE
Président MoDem Ardèche
615, rue des Assomptionnistes
07 430 DAVEZIEUX

Paris, le 5 février 2013

Réf. : OD/MS/050213

Objet : **Projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe**

Monsieur le Président, *Cher Aïù,*

Vous m'avez fait part, dans un courriel daté du 4 février, de vos réflexions concernant le débat parlementaire sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Je vous en remercie.

Tout d'abord, tout comme vous, je considère que le Code civil se trouve en total inadéquation avec la façon de « vivre en couple » et plus largement avec la façon de « faire famille ». En effet, le droit doit s'adapter à l'évolution des mœurs et des mentalités, pour ainsi correspondre à la société. Or, le Code civil est en décalage avec la réalité des situations familiales d'aujourd'hui. C'est particulièrement le cas pour les familles homosexuelles.

Ces familles font face à des discriminations légales inacceptables. Les couples homosexuels sont dans l'impossibilité de se marier. Les enfants de ces couples grandissent dans un contexte d'insécurité juridique insupportable. Ce projet de loi n'a pas pour objectif de faire du mariage une étape indispensable de tout projet familial. L'enjeu de cette loi, c'est de promouvoir l'égalité des droits et de sécuriser les nombreuses familles homoparentales qui existent aujourd'hui. Comme les couples hétérosexuels, les couples homosexuels auront le choix de se marier ou non, c'est-à-dire de faire famille comme ils l'entendent. C'est pour moi un objectif majeur que de sécuriser et protéger en droit des familles qui existent, et les enfants qui grandissent en leur sein.

Vous évoquez ensuite la pauvreté du débat. Le Gouvernement, comme la majorité parlementaire, ont pris de nombreuses initiatives pour permettre un grand débat public, au niveau national comme au niveau du Parlement. Le rapporteur du projet de loi, M. Erwann Binet, a mené des auditions pendant deux mois, qui sont en ligne sur le site de l'Assemblée nationale et qui sont autant de contributions qui éclairent le débat sous différents aspects. Le choix a aussi été fait de ne pas recourir au temps programmé lors de l'examen du texte en première lecture par les députés. L'objectif, encore une fois, était de permettre la tenue

d'un débat de qualité. Malheureusement, l'obstruction parlementaire pratiquée par les députés de l'opposition contredit cet objectif et véhicule une image négative des travaux de l'Assemblée nationale. Nous devons ainsi examiner plus de 5500 amendements pour la plupart répétitifs.

Enfin, vous abordez la question de la PMA et de la GPA. Bien que les députés de l'opposition tentent de maintenir le flou sur ces sujets, la position du Gouvernement et de la majorité est claire. La question de la PMA sera traitée dans une loi sur la famille qui sera présentée par le Gouvernement à la fin de l'année 2013, à la suite de l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique. Personnellement, je suis pour l'ouverture de la PMA pour les couples de lesbiennes, dans les mêmes conditions que pour les couples hétérosexuels.

Quant à la GPA, le Gouvernement, la majorité parlementaire et le Parti socialiste refusent clairement la légalisation du recours aux mères porteuses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Olivier DUSSOPT

